



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

## **Arrêté fixant le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever au titre du plan de chasse dans le département de l'AUBE pour la campagne 2021/2022**

### **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

établie au titre de l'article L 120-1 du code de l'environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public  
défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

#### **1 - Déroulement de la procédure**

Date de publication de la note de présentation et du projet d'arrêté préfectoral : 15 avril 2022

Durée minimale de la consultation : 21 jours

Date limite de remise des avis : 6 mai 2022

#### **2 - Bilan de la consultation**

La consultation n'a donné lieu à aucune observation.

#### **3 - Motivation de la décision**

Compte tenu de l'absence d'observation, le projet d'arrêté a été signé sans modification.

#### **4 - Publication de la synthèse des observations**

Durée minimale de mise en ligne : 3 mois